



TRANSPORT MARITIME

Des mesures radicales avant l'opération Transit 2012

Le transport maritime fait face à une crise sans précédent. Les pouvoirs publics veulent venir en aide aux compagnies maritimes en difficulté tout en lançant un projet de contrat-programme.

La course contre la montre est engagée pour sauver le secteur du transport maritime face à une menace de banqueroute. En effet, ce qui n'était considéré au début qu'une saisie, dans un port européen, d'un bateau battant pavillon marocain, pour cause de factures impayées, se révèle finalement n'être que la partie visible de l'iceberg. Le mal du secteur est bien plus profond et l'on est en train d'assister à l'éclatement d'une crise qui couvait insidieusement depuis plusieurs années au sein du secteur du transport maritime. A écouter les professionnels, cette crise est globalement liée aux effets pervers d'une politique inappropriée concernant ce secteur.

En tout état de cause, le nouveau gouvernement, qui semblait avoir du mal à gérer un problème dont il a hérité, commence à bouger pour trouver une issue. Le plus urgent est bien évidemment de venir en aide aux compagnies maritimes marocaines en difficulté et dont les ferries ont été saisis dans des ports européens. Il faut souligner que ces difficultés se compliquent encore davantage après la dernière décision de l'autorité portuaire de la Baie d'Algésiras d'interdire, depuis le vendredi 23 mars, l'accès au port de Tarifa aux bateaux de Boughaz Express, la filiale de la Comarit en charge des ferries rapides.

Le ministère de l'Équipement et du Transport s'active donc pour la définition des mesures qui permettront à ces compagnies de reprendre leur activité normale et les rendront en mesure de faire face aux contraintes financières et sociales liées au personnel employé. Un deuxième front qui s'ouvre pour le gouvernement est celui du rapatriement des MRE (Marocains résidents à l'étranger) qui rentrent au Maroc

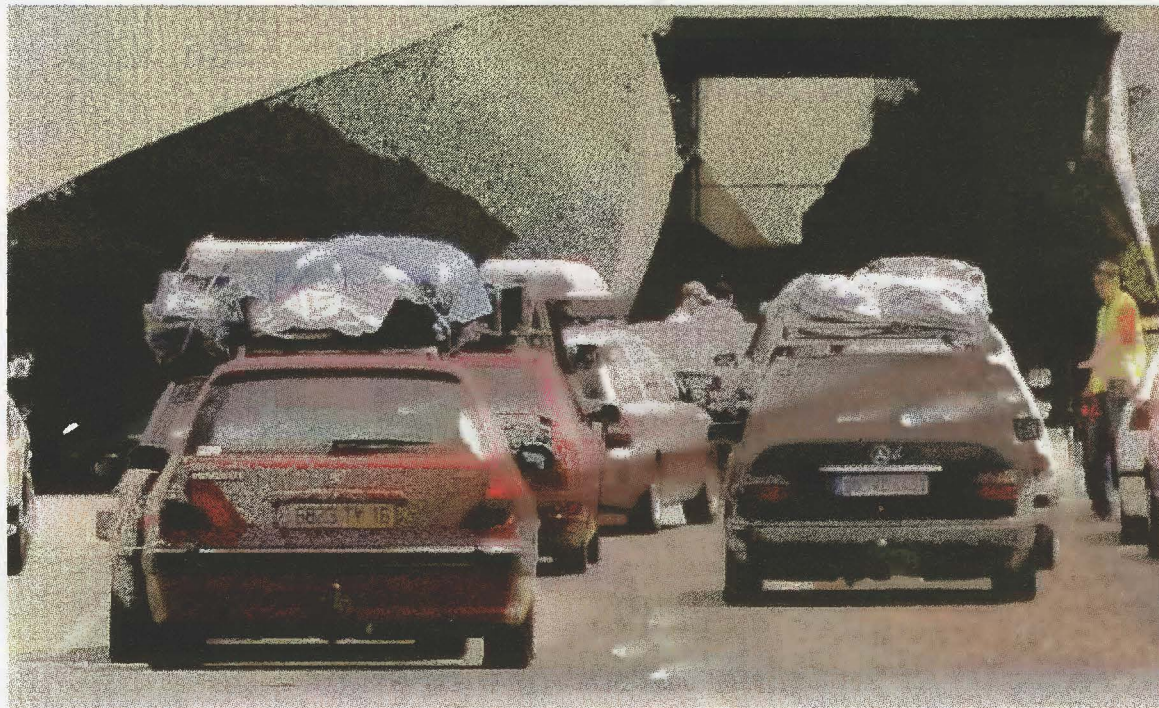
Le secteur maritime en quelques chiffres

- Un chiffre d'affaires annuel de 27 milliards de DH (dont 70 % en devises) avec une croissance annuelle de 5 %.
- Le transport de 95 % sur les échanges extérieurs du Royaume (soit 70 millions de tonnes de biens).
- Le transport de plus de 4 millions de passagers et 600.000 véhicules par an, principalement des RME.
- Plus de 30.000 emplois directs et indirects, dans plus d'une trentaine de milliers.
- Les entreprises maritimes nationales ne profitent que faiblement (moins de 10 %) du marché.

pour y passer leurs vacances en été. A ce sujet, l'on œuvre dès aujourd'hui, d'après le ministre de tutelle, pour la mise en place des mesures nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'opération de Transit 2012. L'enjeu est de taille. Le transport maritime assure, en effet, le transit de quelque 660.000 véhicules qui rentrent au Maroc annuellement par voie maritime et près de 2,5 millions de Marocains qui ont recours à la traversée maritime pour revenir au bercail.

Des autorisations accordées pour 12 mois

Une première mesure est déjà prise à cet effet. Le ministère de l'Équipement et du Transport a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'autorisations à durée limitée, pour l'exploitation de lignes de transport maritime mixte (personnes, véhicules et remorques). Il s'agit principalement des lignes de Tanger Med-Sète (avec une fréquence de deux départs par



Les opérateurs nationaux réclament une équité fiscale pour établir une concurrence loyale avec les entreprises étrangères.

semaine), Nador-Sète (un départ par semaine) et Nador-Almeria (trois départs tous les deux jours). Le ministère précise dans cet appel d'offres que l'autorisation est accordée pour une période ferme de 12 mois à compter du 1er mai 2012. Cette période peut être réduite à la demande de l'opérateur qui en demanderait l'autorisation, mais sans qu'elle soit inférieure à 6 mois.

Parallèlement, le ministère de tutelle planche, en concerta-

tion avec les professionnels du secteur, sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie et d'un plan d'action à travers un contrat-programme entre l'Etat et le secteur privé. A ce sujet, les pouvoirs publics doivent déjà avoir une idée sur les attentes des professionnels qu'ils ont déjà exprimées. Ainsi, à court terme, les revendications des professionnels du secteur maritime portent notamment sur les aspects législatif et fiscal de leurs activités. Il s'agit de l'adoption de

Près de 2,5 millions de MRE font chaque année la traversée maritime pour rentrer au Maroc.

lois réglementant les professions d'agents maritimes, courtiers maritimes (projet de loi déjà prêt ou en cours), d'une loi instaurant le pavillon dit « Bis » pour les navires de commerce (projet de loi déjà prêt) et de programmes de recherches scientifiques publiques en partenariat avec les universités et les centres de recherches. Ils demandent également une équité fiscale « pour établir une concurrence loyale » entre les entreprises de transport maritime marocaines et leurs concurrentes étrangères ainsi que l'amélioration de la politique de formation et d'emplois des marins. ♦

Lahcen Oudoud

Les attentes des transporteurs à moyen terme

Sur le moyen terme, soit cinq ans maximum, les acteurs maritimes appellent à la modernisation de l'arsenal législatif en matière de protection du littoral et de l'environnement marin, de sûreté et de sécurité portuaire et en mer, et d'encadrement de l'activité économique liée à l'industrie maritime et navale. De même, ils appellent à la création d'un Conseil

supérieur de la politique maritime et portuaire et au regroupement dans un seul département ministériel des différentes administrations maritimes pour une gestion plus rationnelle. Les professionnels militent par ailleurs pour la signature d'un contrat-programme avec l'Etat, le lancement de projets de développement maritimes locaux en concertation

avec les acteurs professionnels et les associatifs et enfin la création de l'Observatoire national maritime et portuaire.

